

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné qu'à sa séance ordinaire du 1^{er} décembre 2025, le conseil municipal de la Ville de Victoriaville a adopté le Règlement numéro 1636-2025 modifiant le Règlement numéro 1267-2019 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, de manière à modifier l'annexe B, afin d'ajouter la croix du mont Arthabaska à la liste de l'inventaire patrimonial.

Ce règlement est entré en vigueur le 20 janvier 2026 à la suite de la délivrance du certificat de conformité par la MRC d'Arthabaska.

Il peut être pris connaissance dudit règlement au bureau de la soussignée, à l'hôtel de ville, durant les heures normales de bureau.

VICTORIAVILLE, le 23 janvier 2026

La greffière,

ROSANE ROY